



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DES MRC DE NICOLET-YAMASKA ET BÉCANCOUR

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour, adopté par le Conseil de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 22 novembre 2023, est entré en vigueur le 22 novembre 2023, et ce, par l'adoption du *Règlement n° 2023-05 édictant le plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 des MRC de Nicolet-Yamaska et Bécancour*, le tout, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Ce plan est disponible pour consultation sur le site internet de la MRC de Nicolet-Yamaska (<https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/fr/services-aux-citoyens-et-aux-municipalites/gestion-des-matieres-residuelles>).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la directrice de l'aménagement durable et de la transition écologique du territoire :

Stéphanie Lord
s.lord@mrcny.qc.ca
819 519-2997 poste 2251

Fait et donné à Nicolet, ce 23^e jour du mois de novembre 2023.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-Trésorière